

Plan sur l'accessibilité de Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan) – rapport d'étape annuel – décembre 2024

Table des matières

- [Renseignements généraux](#)
- [Processus de rétroaction à l'échelle du Ministère](#)
- [Consultations](#)
- [Plan d'action de PrairiesCan](#)
 - [Domaine prioritaire : emploi](#)
 - [Domaine prioritaire : environnement bâti](#)
 - [Domaine prioritaire : technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
 - [Domaine prioritaire : communication, autre que les TIC](#)
 - [Domaine prioritaire : acquisition de biens, de services et d'installations](#)
 - [Domaine prioritaire : conception et prestation de programmes et de services](#)
 - [Domaine prioritaire : transport](#)
- [Regard vers l'avenir](#)

Renseignements généraux

Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan) est fier de présenter son deuxième rapport d'étape annuel du [Plan sur l'accessibilité à PrairiesCan 2023-2025](#) basé sur la [Loi canadienne sur l'accessibilité \(LCA\)](#).

Ce deuxième rapport d'étape annuel fait état des progrès réalisés depuis le premier rapport d'étape annuel en décembre 2023.

La LCA exige que les organisations publient des rapports d'étape sur la mise en œuvre de leurs plans sur l'accessibilité. Les progrès reflètent les politiques, les programmes, les pratiques et les services de l'organisation en ce qui concerne la détermination, l'élimination et la prévention des obstacles.

Processus de rétroaction à l'échelle du Ministère

Conformément à la LCA, nous avons établi un processus ministériel pour recevoir et traiter les commentaires concernant la mise en œuvre du plan sur l'accessibilité et les obstacles auxquels se heurtent nos membres du personnel et les personnes qui traitent avec notre organisation.

Vous pouvez envoyer vos questions, vos commentaires et vos suggestions sur l'accessibilité, ou demander une autre version, par téléphone, par courriel ou par courrier à l'adresse suivante :

Directeur général, Ressources humaines et Services intégrés
Développement économique Canada pour les Prairies
9700, avenue Jasper, bureau 1500
Edmonton (Alberta) T5J 4H7

Téléphone : [1-888-338-9378](tel:1-888-338-9378)

Télécopieur : 780-495-4557

Téléimprimeur (ATS) : 1-877-303-3388

Courriel : ottwebinfo@prairiescan.gc.ca

Formulaire de rétroaction

Le Ministère n'a pas encore reçu de questions, de commentaires ou de suggestions sur le plan sur l'accessibilité à PrairiesCan, pas plus qu'il n'a reçu de commentaires sur les obstacles auxquels se seraient heurtés ses membres du personnel et les personnes qui traitent avec l'organisation dans le cadre de la procédure décrite plus haut. Nous continuerons à attendre le retour d'information et nous répondrons aux demandes qui nous parviendront.

Consultations

Le Groupe de ressources des employés de PrairiesCan, qui comprend des membres de tous les groupes en quête d'équité et des alliés, y compris des personnes qui s'identifient comme des personnes en situation de handicap, a été consulté pendant la création de ce deuxième rapport d'étape annuel. Il y a notamment eu des discussions ouvertes visant à faire part de possibles obstacles, ainsi que les meilleures pratiques et les possibilités en matière d'accessibilité, en particulier dans les sept domaines ciblés dans la LCA.

Parmi les commentaires reçus lors de ces consultations, on peut mentionner les suivants :

- Faire en sorte que tous les bureaux de PrairiesCan soient dotés de portes accessibles.
- Élargir les possibilités de recueillir des commentaires, par exemple la direction pourrait faire connaître les possibilités d'envoyer des commentaires et mettre au point une méthode anonyme pour permettre aux employés de fournir des commentaires.
- Fournir davantage d'informations et d'outils à tous les employés concernant les types de barrières visibles et invisibles.

PrairiesCan apprécie les commentaires reçus et collaborera avec ses partenaires pour trouver des solutions, notamment en continuant à travailler avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour rendre les bureaux plus accessibles.

Des experts internes en la matière ont été consultés pour déterminer les activités en cours et la façon dont PrairiesCan continuera d'accroître l'accessibilité.

Plan d'action de PrairiesCan

Comme mentionné dans l'appel à l'action du greffier du Conseil privé,

« Étant donné que des personnes ayant des handicaps visibles et invisibles continuent à faire face à des obstacles physiques et technologiques, les approches que nous concevons doivent être véritablement inclusives, tout en étant véritablement accessibles.

L'édification d'une fonction publique diversifiée, équitable et inclusive est à la fois une obligation et une occasion pour nous tous. Nous devons faire avancer cet objectif ensemble, en agissant tant sur le plan individuel que sur le plan collectif et en sachant que nos progrès dépendront de la capacité de renforcer les voix des membres de nos organisations pour qu'ils aident à tracer la voie à suivre. »

Les progrès que PrairiesCan a réalisés pour favoriser une fonction publique et un milieu de travail plus inclusifs et accessibles couvrent sept domaines prioritaires.

Domaine prioritaire : emploi

Comme il est indiqué dans le [Plan sur l'accessibilité à PrairiesCan 2023-2025](#), PrairiesCan s'est engagé à :

- mettre en œuvre des initiatives à l'échelle du gouvernement, notamment l'examen des méthodes d'évaluation dans le cadre de la modification de l'article 36 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, afin d'éliminer et de prévenir les obstacles au

recrutement, au maintien en poste et à la promotion des personnes en situation de handicap;

- examiner et analyser les résultats ventilés et actualisés du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF);
- mettre à jour le Plan d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité de PrairiesCan;
- mieux diffuser l'information sur les mesures d'adaptation à tous les stades de l'emploi (nomination, accueil, promotion, etc.);
- continuer à soutenir les demandes d'adaptation des membres du personnel et des gestionnaires, y compris les évaluations ergonomiques pour le personnel nouveau et actuel, et soutenir les modalités de travail flexibles, lorsque cela est possible;
- continuer à promouvoir des activités de formation pour accroître la sensibilisation et créer une culture et un environnement de travail inclusifs.

Progrès réalisés :

- La représentation des personnes handicapées au sein du Ministère a augmenté d'environ 2 % par rapport à 2023 et correspond désormais à la disponibilité au sein de la population active.
- Les consultants en ressources humaines (CRH) et les gestionnaires responsables de l'embauche évaluent les préjugés conscients et inconscients et les obstacles dans le processus d'évaluation, avant que la direction ne procède aux évaluations dans le cadre des procédures de recrutement annoncées et non annoncées.
- Les CRH continuent d'améliorer leurs connaissances par l'apprentissage et le perfectionnement professionnel en mettant l'accent sur l'équité, la diversité et l'inclusion, et en promouvant ces initiatives.
- Les listes de vérification pour l'intégration des employés et des gestionnaires ont été révisées pour inclure des discussions sur les mesures d'adaptation et l'accessibilité, y compris le soutien au Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada.
- Le champion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) de PrairiesCan a activement célébré et fait connaître à l'ensemble du Ministère plus de 20 journées importantes et commémoratives. Cette démarche est également soutenue par des messages d'apprentissage hebdomadaires adressés à l'ensemble du personnel, qui

font la promotion de diverses formations ou de divers événements sur la diversité et l'inclusion.

- Le contrat ministériel avec le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI) a été maintenu, de même que le récent partenariat d'employeurs avec Indigenous Works, afin d'aider à soutenir notre apprentissage continu de l'EDI.

Domaine prioritaire : environnement bâti

Comme il est indiqué dans le [Plan sur l'accessibilité à PrairiesCan 2023-2025](#), PrairiesCan s'est engagé à :

- continuer à faire de l'accessibilité une considération obligatoire lors de l'acquisition de nouveaux espaces de bureaux et de la modernisation des espaces loués actuels;
- travailler de manière proactive avec les sociétés de gestion immobilière pour améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti.

Progrès réalisés :

- Rénovation du bureau de Winnipeg pour augmenter les espaces de travail et se conformer aux normes d'accessibilité.

Domaine prioritaire : technologies de l'information et des communications (TIC)

Comme il est indiqué dans le [Plan sur l'accessibilité à PrairiesCan 2023-2025](#), PrairiesCan s'est engagé à :

- continuer à soutenir les demandes de mesures d'adaptation des membres du personnel pour s'assurer qu'ils disposent des systèmes et du matériel dont ils ont besoin pour accomplir leur travail; [Accessible par défaut]
- adopter, dans la mesure du possible, de nouveaux logiciels qui intègrent des fonctionnalités d'accessibilité.

Progrès réalisés :

- La police par défaut du Ministère a été remplacée par des polices plus accessibles telles que Calibri et Aptos.
- Un projet pilote de Windows 11 est en cours avec certains membres du personnel pour détecter les bogues et se préparer avant le déploiement dans l'ensemble du Ministère. Ce logiciel comporte des améliorations supplémentaires en matière d'accessibilité et sa mise en œuvre est prévue pour le 31 mars 2025.

- Les demandes de nouveaux logiciels comprennent désormais un examen de l'accessibilité avant l'achat.
- Une attention soutenue aux fournisseurs qui proposent des logiciels dotés de fonctions d'accessibilité intégrées.
- L'accessibilité est un élément clé dans l'élaboration d'un programme de gestion financière ministérielle modernisé. Ce programme en ligne fait l'objet d'un examen pour vérifier qu'il est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG), notamment en consultant l'équipe Accessibilité, adaptation et technologie informatique adaptée (AATIA) au sein de Services partagés Canada (SSC). Bien que ce travail ne fasse que commencer, cette analyse et cette consultation garantiront un produit qui pourra être utilisé par des employés ayant des capacités diverses.

Domaine prioritaire : communication, autre que les TIC

Comme il est indiqué dans le [Plan sur l'accessibilité à PrairiesCan 2023-2025](#), PrairiesCan s'est engagé à :

- utiliser un langage clair dans ses communications afin d'en faire profiter tous les utilisateurs, y compris ceux qui ont de faibles capacités de lecture ou des déficits cognitifs;
- continuer à veiller à ce que toutes les communications externes soient, au minimum, conformes aux [Règles pour l'accessibilité des contenus Web \(WCAG\) 2.0](#);
- procéder à la refonte de son site Web interne pour que le contenu et la mise en page répondent aux normes d'accessibilité;
- continuer à promouvoir l'accessibilité au sein de l'organisation, notamment dans le cadre de la Journée internationale des personnes en situation de handicap et de la Semaine nationale de l'accessibilité, ainsi que dans le cadre d'activités de formation visant à sensibiliser et à créer une culture et un environnement de travail inclusifs.

Progrès réalisés :

- Le site Web interne a été remanié afin de respecter les meilleures pratiques en matière de convivialité et d'accessibilité.
- Les pages Web externes de PrairiesCan continuent de respecter les normes et les lignes directrices du gouvernement du Canada en matière de langage clair afin que le contenu soit clair, accessible et facile à lire en ligne.

- Les pages du programme sur le site Web externe de PrairiesCan continuent d’être mises à jour à l’aide des modèles du gouvernement du Canada afin d’améliorer la convivialité et l’accessibilité pour tous les utilisateurs.
- Plus de 720 messages ont été publiés sur les médias sociaux jusqu’à présent en 2024, en utilisant des images accompagnées de texte de remplacement, un langage simple et en respectant les normes d’accessibilité visuelle en matière de contraste et de lisibilité.
- Le Ministère a continué d’envoyer des messages à tous les employés à l’occasion de commémorations importantes telles que la Semaine de sensibilisation à la santé mentale, la Semaine nationale de l’accessibilité et la Semaine de la neurodiversité. Le contenu comprend le soutien aux employés grâce à des possibilités d’apprentissage telles que la compréhension de la neurodivergence sur le lieu de travail, les cours du Centre canadien d’innovation pour la santé mentale en milieu de travail, et divers cours dans le cadre de notre partenariat avec le Centre canadien pour la diversité et l’inclusion (CCDI).

Domaine prioritaire : acquisition de biens, de services et d’installations

Comme il est indiqué dans le Plan sur l’accessibilité à PrairiesCan 2023-2025, PrairiesCan s’est engagé à :

- continuer à tenir compte de l’accessibilité lors de l’établissement de tous les contrats;
- tirer parti de son pouvoir d’achat en mettant l’accent sur l’approvisionnement socialement responsable et atteindre des objectifs socioéconomiques en incluant des mesures socioéconomiques dans ses processus d’approvisionnement.

Progrès réalisés :

- Des travaux sont en cours pour mettre à jour le cadre de gestion de l’approvisionnement ministériel, qui mettra en évidence les facteurs d’accessibilité dans diverses sections.
- Les nouveaux documents contractuels de SPAC sont rédigés en langage clair et comprennent un outil de clauses (il n’y a plus d’hyperliens vers les clauses, mais celles-ci figurent dans le texte intégral du contrat).

Domaine prioritaire : conception et prestation de programmes et de services

Comme il est indiqué dans le [Plan sur l’accessibilité à PrairiesCan 2023-2025](#), PrairiesCan s’est engagé à :

- poursuivre le Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité (PAEI);
- examiner et analyser les données sur l'inclusion fournies dans les demandes, lesquelles fournissent de l'information sur la diversité de la population qui demande et reçoit des fonds ministériels et sont prises en compte dans les processus d'[analyse comparative entre les sexes plus \(ACS+\)](#) de PrairiesCan;
- continuer à informer les candidats au sujet de la collecte et de l'utilisation des données sur l'inclusion provenant des demandes.

Progrès réalisés :

- Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le PAEI a produit les résultats suivants :
 - 175 entreprises créées, maintenues ou agrandies;
 - 1 717 clients servis;
 - plus de 1 750 services de conseil aux entreprises fournis aux clients.
- Au cours de l'exercice financier 2023-2024, les bureaux des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) ont obtenu les résultats suivants :
 - 26 prêts d'une valeur de 1 629 592 \$ pour l'activité de prêt dans le cadre du PAEI;
 - 525 clients ayant une incapacité servis.
- PrairiesCan a fourni des fonds à plusieurs exploitants d'entreprises touristiques pour améliorer l'accessibilité de leurs installations en construisant des sentiers renforcés, en élargissant les portes et en créant des aires de repos pour les chiens-guides.
- PrairiesCan a continué de tirer parti de ses formulaires de demande de financement, qui comprennent une section sur l'autodéclaration volontaire pour les groupes sous-représentés (y compris les personnes en situation de handicap), afin de mieux comprendre la portée des programmes du Ministère.
- Le guide du demandeur élaboré pour chaque programme de PrairiesCan comprend des informations sur la collecte et l'utilisation de toute donnée sur l'inclusivité fournie volontairement dans les demandes.

Domaine prioritaire : transport

Bien que le Plan sur l'accessibilité à PrairiesCan 2023-2025 précise que cela ne s'applique pas, PrairiesCan explorera, si nécessaire, les meilleures pratiques, les lois et les politiques afin de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles.

Regard vers l'avenir

La *Loi* a pour objet la transformation du Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, à l'avantage de tous, en particulier des personnes en situation de

handicap. En tant qu'agence de développement régional, PrairiesCan a un rôle clé à jouer pour aider à atteindre cet objectif.

PrairiesCan a à cœur de créer un milieu de travail diversifié, sécuritaire, respectueux, sain et inclusif. Cela signifie un engagement à cibler, à éliminer et à prévenir les obstacles à la pleine participation des personnes en situation de handicap. Le Ministère continuera à évoluer et à s'adapter, en consultation avec les principaux intervenants, afin de répondre aux besoins des employés et des clients en situation de handicap.